



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 20 FEV 2018

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2017-72

SCCV CASUARINA
93 chemin Epidor Hoarau
Les trois mares
97430 LE TAMPON

N° 000507 /SG/DRECV

RAR 2C 108 944 9816 6

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le numéro 2017-72 en date du 31 août 2017 concernant l'opération « Casuarina » pour la création de 65 logements sociaux situés sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Par courrier du 10 octobre 2017, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Paul.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Le préfet

Copie :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mairie de Saint-Paul
- Sous-préfecture de Saint-Paul

Affaire suivie par :

DEAL-SEB : M. Pascal CREPET
Tél. 02 62 40 26 29
Courriel : pascal.crepet@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture : M. Talia CURUKSU
Tél. : 0262 40 76.33
Courriel : talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet chargé de mission
cohésion sociale et jeunesse

Gilles TRAIMOND